

Concours = concurrence équitable

Le concours est la forme de mise en concurrence plébiscitée par les professionnels SIA. A la clé: le meilleur projet

Nicole Schick

Secrétaire générale
SIA section Vaud

Construire un quartier durable aux Plaines-du-Loup ou réaliser de nouvelles infrastructures sportives implique la mise en œuvre de nombreuses procédures. Par exemple, le site de la Tuilière, qui accueillera notamment un centre de football, fait actuellement l'objet d'un concours d'architecture en procédure ouverte.

Qualité en ligne de mire

Le concours est une forme de mise en concurrence des architectes, urbanistes ou encore ingénieurs basée sur la recherche de la solution la plus optimale. Prenons l'exemple d'une commune qui souhaite construire une nouvelle école. Le bâtiment pourrait prendre des formes très différentes en fonction du programme ou de la situation donnée. En organisant un concours, le maître de l'ouvrage invite les professionnels à réfléchir

à la question, à soumettre leur solution - sous forme de plans, maquettes, etc. - à l'avis d'un jury. Ce dernier comparera l'éventail de propositions, qualitativement et économiquement, en appréciera la valeur et choisira le projet qui offre le plus haut niveau de qualité et répond le mieux aux objectifs visés. Il recommandera ensuite au maître de l'ouvrage d'adjuger à l'auteur du projet lauréat l'exécution des prestations. A noter que le concours se déroule en principe de manière anonyme, garantissant l'égalité de traitement pour les participants.

Des bâtiments célèbres sont issus de concours d'architecture: le Centre Georges-Pompidou et le parc de la Villette, à Paris, le Millennium Bridge, à Londres. Mais le concours s'applique aussi à des réalisations plus modestes, comme des immeubles d'habitation, des bâtiments administratifs ou du logement privé.

Jury et procédure

Trois étapes sont capitales dans un concours: en premier lieu, il y a la constitution, par le maître de l'ouvrage, d'un jury composé de professionnels, d'experts, de représentants des utilisateurs. Un excellent jury est le gage du choix du meilleur projet et d'un déroulement du concours conforme aux règlements en vigueur.

L'élaboration du programme du concours, ensuite, se fait par le



Lauréat du concours d'urbanisme pour les Plaines-du-Loup, le projet ZIP de tribu'architecture définit le visage du futur quartier durable Métamorphose. PHOTO TRIBU'ARCHITECTURE

maître de l'ouvrage en collaboration avec le jury. Ce cahier des charges détaillé contient toutes les indications nécessaires à l'établissement d'une proposition architecturale ou à la mise sur pied d'un groupe multidisciplinaire intégrant les diverses techniques nécessaires. Il indique aussi les délais prévus, la composition du jury et les critères d'aptitudes et d'adjudication. C'est sur la base du programme que les architectes et ingénieurs concevront leur projet.

Enfin, le choix de la procédure d'appel à candidatures revêt une grande importance. La SIA privilégie la procédure ouverte, totalement anonyme, car elle correspond parfaitement à l'ouverture des marchés. Tout professionnel répondant aux critères de candidature peut alors participer au concours et présenter une idée ou un projet. Pour le maître de l'ouvrage, il s'agit du moyen d'obtenir la plus large palette de propositions. La procédure sélective, quant à elle, vise à sélectionner, sur la base des qualifications, un nombre restreint de candidats pour le concours.

Un sport

Les architectes et les ingénieurs qui participent à un concours le font à bien plaisir. En contrepartie, ils concourent pour gagner et accéder à de nouveaux mandats. Se prêter au jeu du concours offre aux profes-

sionnels l'opportunité de se frotter à des programmes souvent peu courants dans leur pratique; la compétition forme en soi une émulation entre les participants, comme dans une discipline sportive. Pour les jeunes bureaux, c'est l'opportunité de se mesurer à des confrères confirmés et de se faire connaître. Le lauréat obtient le mandat et seuls les meilleurs projets reçoivent un prix.

Potentiel d'économie

L'organisation d'un concours coûte au maître de l'ouvrage entre 1 et 2% du prix de l'ouvrage, un montant très faible au vu du nombre de projets qu'il se verra proposer. Relevons encore que c'est toujours en amont de la réalisation que se trouve le plus gros potentiel d'économie sur les coûts de l'ouvrage. Notons enfin que les formes et les procédures de mises en concurrence sont régies par la loi sur les marchés publics, les règlements d'application et les règlements SIA. Tout maître de l'ouvrage qui souhaite obtenir des conseils et renseignements pour organiser un concours peut s'adresser à la SIA Vaud (info@siavd.ch ou au numéro de téléphone 021 646 34 21).

www.siavd.ch

société suisse
des ingénieurs
et des architectes **sia**